



CHARTRE ETHIQUE ET SOCIALE



d²X Expertise est signataire du
GLOBAL COMPACT ou pacte des Nations Unies.



EDITORIAL

d²X Expertise se veut exemplaire dans ses pratiques professionnelles et affirme une volonté claire de définir son engagement éthique et ses responsabilités vis-à-vis de tous ses interlocuteurs, collaborateurs, fournisseurs, clients, partenaires et la société en général.

Cette charte liste l'ensemble de nos engagements en terme d'éthique.

Se conduire avec éthique, quelle définition ?

Cela implique de se conformer aux lois et aux réglementations en vigueur dans notre secteur d'activité. Cela signifie également que nous devons respecter les valeurs de l'entreprise et les principes directeurs de ce document.

Faire preuve d'éthique dans nos activités au quotidien, ce n'est pas seulement la responsabilité des dirigeants de l'entreprise, c'est aussi l'affaire de tous et à tous les niveaux.

Chacun de nous doit être le garant du respect de ce code éthique.

Il appartient donc à chacun, pour décider de la conduite adéquate, de solliciter les conseils d'autres collaborateurs ou du management, avant de s'en remettre à son propre jugement.

Bernard de Balmann
Président



1. VALEURS ET ENGAGEMENTS

d²X Expertise s'engage dans une pratique responsable et durable, génératrice de valeur ajoutée pour nos partenaires (clients, collaborateurs, actionnaires, investisseurs, partenaires commerciaux, fournisseurs, communautés).

Notre vision est de construire et développer un référentiel de valeurs couvrant les points suivants :

Performance

Notre raison d'être est d'apporter à nos clients des solutions toujours plus efficaces. Nous exigeons de tous, clients, partenaires, consultants, et fournisseurs, la même recherche d'excellence.

Notre performance financière en est l'indicateur et la conséquence.

Equité

Les méthodes, solutions, et plateformes que nous sommes amenés à préconiser au cours de nos missions sont sélectionnées avec la plus grande indépendance. Notre politique RH est fondée sur un souci de justice, de reconnaissance des résultats individuels, et de partage des fruits de notre développement

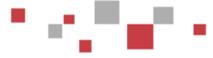
Engagement

La tenue de nos engagements est notre signature. Nous assurons le bon déroulement de nos missions, ainsi que la réussite de nos collaborateurs. Nous attendons en retour un comportement exemplaire, une implication forte dans notre réussite collective, et une participation active dans les réseaux d'experts, les communautés de pratique, et les institutions.

Loyauté

Nous devons notre plus grande loyauté

- à nos clients, qui nous font confiance en nous offrant des missions sur des projets à enjeux,
- à nos collaborateurs, à qui nous devons soutien et perspectives,
- à nos partenaires, avec lesquels nous nous engageons à collaborer,
- à nos fournisseurs, soigneusement sélectionnés.



2. DROIT DU TRAVAIL

d²X Expertise s'engage à fournir à l'ensemble des collaborateurs un environnement de travail sain. Nos collaborateurs adoptent un comportement respectable en matière de santé et de sécurité.

Nos différentes structures s'engagent à respecter le droit du travail local, en termes de lois et réglementations relatives à la santé et à la sécurité des salariés, au travail obligatoire et au travail des enfants, à la discrimination et au harcèlement.

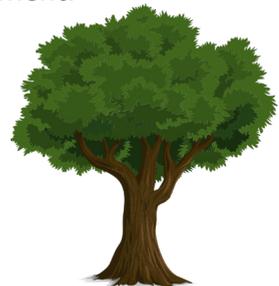
Nous défendons la liberté d'association et respectons le droit à la négociation collective. Nous avons pour principe de ne faire aucune discrimination, à l'embauche et dans les relations quotidiennes au sein de l'entreprise. La politique des ressources humaines menée par **d²X Expertise** vise à assurer à chaque collaborateur un traitement équitable et s'engage sur différents points :

- Recrutement diversifié et ouvert
- Egalité professionnelle homme/femme
- Insertion de travailleurs en situation de handicap
- Suivi des collaborateurs



3. ENVIRONNEMENT

d²X Expertise adopte une approche responsable et proactive en matière d'enjeux environnementaux. Le groupe soutient les initiatives visant à promouvoir une meilleure responsabilité et à réduire l'impact de son activité sur l'environnement.





4. DROITS DE NOS COLLABORATEURS

d²X Expertise s'engage à adopter un comportement éthique et à respecter les droits de l'Homme dans toutes ses relations avec ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs ou les communautés locales.

Nous favorisons la flexibilité dans l'organisation du travail de manière à promouvoir un juste équilibre entre l'activité professionnelle et la vie privée

Nous favorisons la formation et le développement personnel de nos collaborateurs. Nous respectons la législation en vigueur en matière de santé et de sécurité dans nos environnements de travail et dans nos relations avec nos partenaires.

Nous exigeons le respect de la confidentialité de la part des membres de notre équipe au regard des informations auxquelles ils ont accès.

d²X Expertise s'est engagée dans une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en recherchant la motivation, l'amélioration de l'efficacité et l'employabilité de ses collaborateurs par le renforcement permanent de leurs compétences. Une fois par an, chacun des collaborateurs passe un entretien professionnel qui permet d'analyser ses qualités professionnelles, ses compétences personnelles, et ses attentes et motivations.

L'objectif étant de définir avec eux un projet professionnel éventuellement accompagné d'actions de formation (interne ou externe).

d²X Expertise a également mis en œuvre un suivi bimestriel des collaborateurs et organise régulièrement des rencontres informelles afin d'entretenir et de développer la cohésion sociale.

Annuellement, une revue des effectifs est réalisée avec les partenaires sociaux ou des représentants du personnel afin de détecter d'éventuelles anomalies de traitement (différences de salaire homme-femme, etc...) et de procéder, si nécessaire, à des corrections.



5. LOYAUTE DES PRATIQUES

Le code éthique de **d²X Expertise** va bien au-delà d'une simple suite d'idées abstraites ; c'est une formalisation de l'engagement pérenne de la société pour un code de conduite inscrit dans nos pratiques et à tous les niveaux de la société :

● **Lutte contre la fraude**

Les actes de fraudes peuvent être classés en trois grandes catégories : le reporting financier frauduleux, le détournement d'actifs et la corruption. **d²X Expertise** affiche une tolérance zéro pour toute forme de corruption dans son domaine professionnel et les comptes de ses entités sont soumis à des commissaires aux comptes.

● **Lutte contre toute forme de pratiques anticoncurrentielles**

Ex : fixation des prix, dumping, monopole...

● **Respect de la confidentialité**

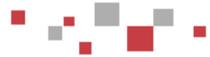
Les collaborateurs ayant connaissance d'informations professionnelles confidentielles sont tenus de n'en faire aucun usage, et doivent prendre les mesures raisonnables pour sauvegarder et protéger en toute circonstance les informations de la société et de ses clients.

● **Conflit d'intérêt**

Chaque collaborateur se doit, envers le groupe, d'agir avec intégrité et bonne foi. Il est essentiel que les salariés du groupe ne fassent rien qui puisse être en conflit avec les intérêts de la société, ou qui soit susceptible d'être interprété comme tel.

● **Cadeaux d'entreprise et invitations**

Nos collaborateurs peuvent offrir et recevoir des cadeaux d'entreprise appropriés, dans le strict respect des lois en vigueur et en étroite relation avec leur travail, avec les clients, les fournisseurs, ou les partenaires commerciaux du groupe, dans la mesure où ces cadeaux ont une valeur nominale limitée et ne sont pas donnés ou reçus dans l'intention ou la perspective d'influencer la prise de décision des bénéficiaires



d²X Expertise déclare adhérer aux principes dictés dans les textes référencés ci-dessous :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations-Unies
- La Convention Européenne des Droits de l'Homme
- La Convention des Nations-Unies sur les Droits de l'Enfant

Mais aussi, d²X Expertise adhère à certaines conventions OIT, en particulier les conventions 29, 105, 138 et 182 (travail des enfants et travail forcé), 155 (sécurité et santé des travailleurs), 111 (discrimination), 100 (rémunérations), 87 et 98 (liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective).



LYON - SIEGE SOCIAL

21 rue François Garcin
69003 Lyon



PARIS

Immeuble les Miroirs
18 avenue d'Alsace
92400 Courbevoie



NANTES

6 rue René Viviani
44200 Nantes



GENÈVE

Avenue Industrielle 4-6
CH-1227, Carouge



MONTRÉAL

1250 Bd René Levesque Ouest
Bureau 2200
Montréal QC H3B 4W8



SINGAPOUR

1 Raffles Place
#20-61 Tower 2
048616 Singapore

